

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour un second souffle dans la promotion de la santé chez les
enfants et les jeunes**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 11 octobre 2019.

Présent-e-s : Mmes Sonya Butera, Carole Dubois, Jessica Jaccoud, Graziella Schaller, Marion Wahlen (en remplacement de Christelle Luisier Brodard). MM. Sergei Aschwanden (en remplacement d'Olivier Petermann), Alexandre Berthoud (en remplacement de Florence Gross), Jean-Luc Chollet, Fabien Deillon (en remplacement de Thierry Dubois), Stéphane Montangero (en remplacement de Claire Attinger Doepper), Vassilis Venizelos (présidence), Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Andreas Wüthrich. Excusé-e-s : Mmes Claire Attinger Doepper, Florence Gross, Christelle Luisier Brodard, Léonore Porchet. MM. Thierry Dubois, Olivier Petermann.

Représentant-e-s du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mmes Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Stéphanie Monod, Directrice générale, Direction générale de la santé (DGS), Stéphanie Pin, Directrice santé communautaire à la DGS. M. Karim Boubaker, Médecin cantonal.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le postulat s'interroge sur la promotion de la santé et de la prévention auprès des enfants, particulièrement dans le cadre scolaire et parascolaire. Il existe un accord de l'ensemble des acteurs sur l'importance de travailler à une telle promotion/prévention, au vu des préoccupations qui se font jour en matière de bien-être physique et mental chez les jeunes (obésité, situations de dépendances, dépression, etc.).

Pourtant sur le terrain apparaît un sérieux manque de coordination entre les acteurs.

Le postulat demande :

- a. Un exposé des plans d'action prévus pour la promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes.
- b. Une clarification des responsabilités respectives.
- c. Une évaluation de l'impact des mesures prises par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS).
- d. Le mode de gouvernance envisagé de l'Unité PSPS, compte tenu du transfert au Canton de l'intégralité de la facture de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), les infirmières scolaires étant engagées par l'AVASAD et les médecins scolaires difficiles à trouver, vu l'opacité du système.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Il est rappelé que la santé des enfants et des jeunes constituent un des huit champs d'action du rapport du Conseil d'Etat sur la politique de santé du Canton de Vaud 2018-2022.

C'est une thématique majeure, car l'état de la santé chez les enfants et les jeunes détermine de manière significative, l'état de santé durant la vie. Il s'avère donc primordial d'agir précocement.

Promouvoir la santé et prévenir la survenue de comportements défavorables nécessite de travailler selon plusieurs axes et implique un grand nombre d'acteurs.

L'Unité PSPS est l'outil de choix pour la mise en place de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, de la politique publique de promotion de la santé, en agissant sur les déterminants sociaux, environnementaux et individuels de la santé.

De la vaccination, au bon climat scolaire, en passant par la prévention des addictions et le repérage des vulnérabilités sociales, l'Unité PSPS est présente sur de nombreux champs d'action de la promotion de la santé chez les enfants et les jeunes.

Le Conseil d'Etat reconnaît qu'il reste difficile d'avoir une vision globale et d'apprécier la cohérence du système dans son ensemble.

Il admet que les orientations stratégiques du rapport sur la politique de santé 2018-2022 doivent mieux préciser les objectifs, clarifier les rôles, décider des mesures à prendre.

C'est pourquoi, le Conseil d'Etat accueille favorablement l'essence du postulat.

4. DISCUSSION GENERALE

Il a été essentiellement évoqué pourquoi un postulat a été préféré à une interpellation, à la réponse légalement plus rapide.

La postulante estime que la problématique évoquée mérite plus qu'une simple réponse à une interpellation et la question de l'AVASAD nécessite une réflexion plus poussée.

Elaborer un rapport à ce postulat permet au Conseil d'Etat d'être en mesure d'aménager les choses sur le terrain, par exemple au niveau de l'information des acteurs concernés et de la connaissance du dispositif en place chez les éducateurs-trices de l'enfance.

Le Conseil d'Etat précise que si le postulat lui est renvoyé, il traitera la gouvernance de l'Unité PSPS, et plus globalement l'AVASAD, dans un autre cadre.

Ce cadre ne sera pas retouché avant la fin de la législature.

Au demeurant, la réponse au postulat Stéphane Montangero (Quel avenir pour les soins à domicile dans notre canton) est à l'étude et la réponse intègre la gouvernance de l'Unité PSPS en relation avec l'AVASAD.

La postulante accepte la suppression du point 4 et propose une prise en considération partielle.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 31 mai 2020.

*Le rapporteur :
(Signé) Philippe Vuillemin*